



Accord de Paris sur le changement climatique, conclu à Paris le 12 décembre 2015 - Ratification par l'Équateur.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 20 septembre 2017, l'Équateur a ratifié l'accord désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 20 octobre 2017, conformément au paragraphe 3 de l'article 21 de l'accord.

